office de Tourisme
BOCAGE BRESSUIRAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 novembre 2014

Compte-rendu

ETAIENT PRESENTS :
Mme BAUDOUIN Caroline, M. DE TROGOFF Gaëtan, M. GOBIN Yves, M. GONNORD Pierre, M. RAUTUREAU Sébastien, Mme REVEAU Anne-Marie, M. ROBIN Philippe, Mme TORRES-FROMETA Caroline, Mme VRIGNAUD Cécile

ETAIENT EXCUSES :
Mme BRAUD Isabelle, M. BUREAU Pierre, M. ROUGER Jany, M. ROUGET Christophe, M. TEILLET Alexis, Mme VIOLLEAU Colette.

VOTANTS : 9 sur 15

M. ROBIN ouvre la séance à 18h.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 1er octobre 2014 est approuvé à l'unanimité. Un secrétaire de séance est nommé. Il s'agit de Sébastien RAUTUREAU.

I- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président invite le Conseil d'Administration à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2015.

1 / SITUATION FINANCIERE DE L'OTPBB AU 06/11/2014

L'instruction budgétaire et comptable M14 s'applique à l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais.

Le Budget 2014 s'élevait à 490 610.42 euros, répartis ainsi:

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
473 350.29€	**17 260.13€**

Principales dépenses réalisées en 2014 en fonctionnement

CHARGES COURANTES	18 500 €
COMMERCIALISATION	130 000 €
ACTIONS DIVERSES	39 220 €
FRAIS DE PERSONNEL	260 413 €
AMORTISSEMENTS	10 608 €

Recettes de fonctionnement 2014:

COMMERCIALISATION	150 000€
SUBVENTION Agglo	205 600€
TAXE DE SEJOUR	32 121€
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT AUTRES COLLECTIVITES	60 000€
AUTRES RECETTES	32 271€

Le budget 2014 devrait être réalisé à hauteur de 97%.

2 / RAPPORT D'ACTIVITES 2014

CF doc en pièce jointe.

3/ LES ORIENTATIONS POUR 2015

☐ Dans le domaine de l'accueil :

- L'OT portera la réflexion sur la définition d'un schéma local d'accueil des visiteurs et de diffusion de l'information à l'échelle de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
- L'OT portera la mise en place et le développement de nouveaux moyens de diffusion de l'information
  - écrans d'information
  - bornes tactiles
  - dispositif ambassadeur, en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique et les OT du département
- L'OT portera la mise en place d'initiatives favorisant la diffusion des visiteurs sur les territoires (travail en commun avec les territoires voisins intra départemental et hors département)
- l'OT portera l'accueil sur des points délocalisés :
  - au château de Bressuire en juillet et août
  - sur l'antenne d'Argenton-les-Vallées (Maison des Services) entre juin et septembre

☐ Dans le domaine de la promotion, communication

- L'OT portera des actions de communication et de promotion en lien avec le plan marketing de l'ADT 79 et de la Direction de l'Attractivité du Poitou-Charentes
  - Valorisation des thématiques régionales dans les outils de communication
  - Diffusion des vidéos
  - Opérations communes avec la Région
  - Relais des événements régionaux
- L'OT portera la réalisation de vidéos promotionnelles des hébergements de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
- L'OT portera la réalisation de documentation touristique

- Guide d'accueil et annuaire des hébergements
- Carte touristique
- Sets de table

Dans le domaine de la commercialisation

- L'OT portera le développement de l'activité de commercialisation
  - *Clientèle groupe*
    - Brochure de produits packagés
    - Démarchage autocaristes et associations (en partenariat avec ADT 79)
  - *Clientèle individuelle*
    - Promotion d'hébergements partenaires sur leboncoin.fr
    - Création d'offres de séjours marquetées
  - *Clientèle scolaire / centres de loisirs*
    - Actualisation et création de produits Bocage des Enfants
    - Promotion de cette offre sur des sites spécialisés
    - Création support de communication et mailing auprès de centres de loisirs et d'écoles

Dans le domaine du développement touristique

- *Montée en compétences des prestataires*
  - L'OT portera le déploiement de la place de marché (Open System) auprès des prestataires du territoire
  - L'OT portera la mise en place de formations :
    - Organisation d'ateliers de franglais à destination des prestataires touristiques
    - Mise en place d'ateliers numériques
  - L'OT accompagnera les porteurs de projet
    - Sensibilisation au label Tourisme et Handicap
    - Sensibilisation à l'écolabel Européen
    - Information sur le Plan de Formation Inter-filières
- *Animation du territoire*
  - L'OT portera la mise en place d'un programme de balades estivales sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en partenariat avec les communes intéressées
  - L'OT accompagnera les communes et/ou communautés de communes dans la mise en place de circuits de randonnée (charte départementale)
  - L'OT accompagnera
    - la manifestation « Highland Game » en juin 2015
    - les manifestations culturelles, environnementales et autres portées par l'Agglomération du Bocage Bressuirais
    - la manifestation des Journées Européennes du Patrimoine en lien avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais
  - L'OT soutiendra la labellisation de Mauléon en tant que « Petite Cité de Caractère »
- *Taxe de séjour*

- L'OT portera la collecte de la taxe de séjour pour le compte de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

II- ACTIONS 2015

1. PLAN DE PROMOTION 2015

Il est proposé au Conseil d'Administration de définir un plan de promotion pour l'année 2015 et de prendre des décisions concernant les actions ci-dessous :

- Salons touristiques
- Actions de promotion partenariales
- Insertions publicitaires
- Vidéos promotionnelles des hébergements
- Opérations mutualisées avec l'ADT et les OT de Pôle des Deux-Sèvres

OPERATION DE PROMOTION	PRIX	FRAIS ANNEXES	RECETTES
Rennes 12m²+36m² d'animation	4 400€	600€ (matériel) 400€ (missions)	1 000€ (ADT) 100€ par prestataire présent
Cholet 27m²	1 500€		100€ par prestataire présent
Nantes 12m²+36m² d'animation	4 400€	600€ (matériel) 120€ (missions)	1 000€ (ADT) 100€ par prestataire présent
Foire-expo Bressuire Stand mutualisé avec A2B		2 000€ (matériel)	
Dispositif Ambassadeur	4 000€		
Insertions www.leboncoin.fr 5 annonces sur un an	1 506€		
Insertions www.abritel.fr 5 annonces sur un an	1 980€		
TOTAL	**17 786€**	**3 720€**	**3 200€**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide

- D'inscrire les dépenses ci-dessus au BP 2015– section de fonctionnement
- De déléguer au Président le choix des entreprises le cas échéant, dans la limite des montants définis dans la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

2. PLAN DE COMMUNICATION 2015

Il est proposé au Conseil d'Administration de définir un plan de communication pour l'année 2015 :

- Réalisation d'une carte touristique
- Réalisation d'un guide d'accueil bilingue
- Réalisation d'une PLV pour améliorer la diffusion de la documentation

Outils de communication	Coût 2014 TTC	Budget prévu	Décision
Vidéos des hébergements	-	1 000€	Validation
Carte touristique (8 000 ex.)	1 879€	1 400€	Validation
Guide d'accueil bilingue (5 000 ex)	4 880€	3 120€	Validation
PLV	-	2 000€	Validation
Pochettes papier (1 500 pochettes)	*0.4€/sac*	600€	Validation
TOTAL	**6 759€**	**8 120€**	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- D'inscrire les dépenses ci-dessus au BP 2015 – section de fonctionnement, pour un montant global de 8 120€
- De déléguer au Président le choix des entreprises le cas échéant, dans la limite des montants définis dans la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

III- ADMINISTRATIF

1. EVOLUTION CONTRAT SOLUTION IMPRESSION

Conclu en juillet 2010 auprès de la société Unit-PC, le contrat de solution d'impression pourrait être revu à la baisse dès le 1er janvier 2015.
Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises et sont présentées en séance.

	Situation actuelle	UNIT-PC	QUADRA	SBS
Location matériel	*434.22€* 2 084.25€ TTC	*281€* 1 348.80€ TTC	*282.49€* 1 355.95€ TTC	*294.69€* 1 414.51€ TTC
Maintenance Bressuire	*323.53€* 1 552.95€ TTC	*150.67€* 723.21€ TTC	*112.04€* 537.81€ TTC	*110.83€* 532.02€ TTC
Maintenance Mauléon	*27.65€* 132. 72€ TTC	*38.68€* 185.68€		*11.76€* 56.45€ TTC
Budget annuel	**3 806.83**	**2 257.70€**	**1 893.76€**	**2 002.98€**

Commentaires		Déplacement du matériel de Bressuire à Mauléon	Remboursement du contrat courant sur 2015 (2 084.25€)	Remboursement du contrat courant sur 2015 (2 084.25€)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- De ne conclure un nouveau contrat (location et maintenance) que pour le bureau de Bressuire
- De consulter la société SORAM, de Bressuire, et de renégocier avec les trois sociétés déjà consultées
- D'autoriser Monsieur le Président à attribuer le nouveau contrat suite aux nouvelles propositions qui seront reçues
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

2. GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Considérant que des stagiaires de l'enseignement supérieur et secondaire sont accueillis dans la collectivité ;
Considérant que l'Office de tourisme pratiquait déjà la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur autorisée par la délibération du 6 mai 2010.

Considérant la définition du stage suivante :
Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvés par l'organisme d'accueil.
Les stages ne peuvent avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de l'administration publique.
Aucune convention de stage ne peut être conclue pour remplacer un salarié en cas d'absence, de suspension de son contrat de travail ou de licenciement, pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ou pour occuper un emploi saisonnier.

Il est proposé au Conseil d'administration de l'Office de tourisme de retenir les propositions suivantes :

- **Les étudiants de l'enseignement supérieur**

→ Niveau 1 à 3 :
- Bac +2
- Bac +3/+4
- Bac +5

→ **La gratification sera obligatoire** (dès la sortie du décret initialement prévu à la rentrée scolaire 2014-2015)
- Stage > 2 mois consécutifs ou
- Stage > 2 mois non consécutifs dans la même année scolaire ou universitaire

	Stage d'observation	Stage opérationnel[1]	Stage de mission [i]
Niveau 1 (Bac+5) **Niveau 2 (Bac+3/+4)** **Niveau 3 (Bac+2)**	Absence de gratification	> 2 mois : Gratification mensuelle possible de 12.5%[2] du plafond de la sécurité sociale (436.05 € en 2014) pour une durée de présence égale à la durée légale du travail	

→ Conditions cumulatives d'octroi :

- convention tripartite (collectivité, stagiaire, établissement d'enseignement)
- présence effective d'un minimum de 40 jours effectués en continus ou en alternance pendant la période de stage,
- projet de stage apportant une contribution à la collectivité

- **Les étudiants de l'enseignement secondaire**

→ Niveau 4 à 5 :

- Bac
- CAP/BEP

→ Réglementairement, la gratification n'est pas obligatoire, il est proposé :

	Stage d'observation	Stage opérationnel
Niveau 4 (Bac) **Niveau 5 (CAP/BEP)**	Absence de gratification	> à 2 mois : gratification possible d'un montant forfaitaire de 200 € pour une durée de présence égale à la durée légale du travail

→ Conditions cumulatives d'octroi :

- convention tripartite (collectivité, stagiaire, établissement d'enseignement)
- présence effective d'un minimum de 40 jours effectués en continus ou en alternance pendant la période de stage,
- projet de stage apportant une contribution à la collectivité
- du résultat de l'évaluation de fin de stage

- d'imputer les dépenses/recettes au budget correspondant.

Cette délibération ABROGE et REMPLACE la délibération du 6 mai 2010

Cette délibération ABROGE et REMPLACE la délibération du 6 mai 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- d'accepter le principe de gratification des stagiaires selon les conditions exposées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

[1] Mise en situation, participation active à la vie du service

[2] Projet de loi pour revalorisation à 15% en 09 2015

3. MISE A DISPOSITION BENEDICTE BESNARD

Dans le cadre de la réorganisation du service communication de l'Agglomération et vu la satisfaction que la qualité de son travail a engendrée auprès de l'Office de Tourisme, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a proposé la mise à disposition de **Bénédicte BESNARD** à la structure, en tant que **Chargée de communication**.

Elle reprendra notamment des missions partagées actuellement sur différents postes, afin de permettre à chacun de se recentrer sur ses missions premières

- rédaction et agrégation de contenu pour la réalisation des éditions
- réalisation des documents (grand public et professionnels)
- animation du site internet et des réseaux sociaux
- production de contenus pour le blog de l'ADT
- organisation des opérations de promotion (conjointement avec la chargée de communication).

La mise à disposition de Bénédicte BESNARD serait les conditions suivantes :

- A temps complet, d'une durée de 3 ans, à compter du 1er novembre 2014,
- Le coût annuel de cette mise à disposition s'élève à 34 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, décide :

- La mise à disposition de Bénédicte Besnard par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais auprès de l'Office de Tourisme par une convention de mise à disposition pour 3 ans, à temps complet, à compter du 1er novembre 2014.
- D'inscrire les dépenses correspondantes sur son budget de fonctionnement 2015 – compte 6218
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Avancées de la Commission Tourisme

- Absence Laurence Fouillet – Congé Maternité
  - Damien Gellé assurera le remplacement de Laurence pendant son congé maternité, du 26 novembre 2014 au 19 mars 2015

- **Agenda** :
  - La date du prochain Conseil d'Administration sera programmée ultérieurement.

Le secrétaire de séance,

Sébastien RAUTUREAU

Le Président,

OFFICE DE TOURISME
6 place de l'Hôtel de Ville
79300 BRESSUIRE
tél. 05 49 65 10 27
DU BOCAGE BRESSUIRAIS

Philippe ROBIN